

COMMUNE DE SEPEAUX-SAINT ROMAIN

Le huit avril deux mil vingt-quatre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier MIGNON, Maire.

Etaient présents : BAILLIET Denis, BAILLIET Hervé, DESGRANGES François, FRANCHIS Régis, MARQUES Alexandra, MORISOT Frédéric, PASDELOUP Rodolphe, PUARD Marie-Claire, RIBES Yves, ROBICHON Marylise, TOURAIS Sylvainet VAN-HOORNE Laetitia.

Absents représentés : PAIS Albert (pouvoir à MIGNON Didier), PONCHON Régine (pouvoir à MORISOT Frédéric) et ZAKRZYNSKA Christophe (pouvoir à BAILLIET Denis).

Absents : ANDRIEUX Alain, CARNEIRO Thierry et MUTTI Dominique.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-14, L2121-17 et L2121-20 du CGCT.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, pour la présente session le Conseil choisit, pour secrétaire MORISOT Frédéric.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MIGNON.

Travaux de voirie 2023

Convention de versement d'un fonds de concours à la CCJ

VU le transfert de la compétence « voirie » à la Communauté de Communes du Jovinien (CCJ),

VU les crédits annuels alloués par la CCJ pour les travaux de voirie à chaque membre,

VU la délibération de la CCJ portant signature d'une convention pour le versement d'un fonds de concours pour les travaux de voirie dont le montant est supérieur aux crédits alloués,

CONSIDERANT que les travaux de voirie dont le montant est supérieur aux crédits alloués par la CCJ à la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de reverser à la CCJ la somme de 43 000.00€, somme correspondant au dépassement des crédits alloués par la CCJ pour les travaux de voirie 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de versement d'un fonds de concours,

CHARGE Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

Construction d'un hangar communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la maîtrise d'œuvre a été confiée à Monsieur Tristan Gautard (délibération n°2023/24) qui a présenté l'estimatif des travaux ci-dessous :

- Terrassements VRD extérieurs : 43 204.27€
- Gros œuvre : 30 628.23€
- Structure métallique : 33 213.75€
- Couverture métallique : 13 319.50€
- Bardage métallique : 27 523.00€
- Métallerie/serrurerie : 8 411.60€
- Menuiserie extérieure : 11 950.00€
- Menuiserie intérieure : 2 870.00€
- Cloison/isolation/plafond : 6 579.59€
- Electricité-VMC : 8 798.00€
- Plomberie/sanitaire : 4 450.00€
- Carrelage-faïence : 3 912.77€
- Peinture : 3 571.90€

Pour un coût estimatif total de 198 432.61€ HT

Cuve de récupération d'eau de pluie : 5 850.00€

Défense incendie :

- Terrassements VRD extérieurs : 18 824.88€
- Gros œuvre : 5 984.00€

Pour un coût estimatif de 24 808.88€ HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le projet tel qu'il a été présenté.

CONFIRME confier à monsieur GAUTARD, architecte, les missions de maîtrise d'œuvre et de coordinateur SPS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

Demande de subventions : Construction d'un hangar communal

Suite à l'adoption du projet présenté par l'architecte, Monsieur GAUTARD, le Conseil municipal décide de répartir le projet en 3 dossiers :

- **Construction du hangar pour un coût estimatif total de 198 432.61€ HT**
- **Cuve de récupération d'eau de pluie pour un coût estimatif de 5 850.00€ HT**
- **Défense incendie pour un coût estimatif de 24 808.88€ HT**

Et de financer le premier dossier comme suit :

DETR 30% : 59 530.00€

Pacte territoire 40% : 79 373.00€

Part communale : 59 529.61€

Le second dossier comme suit :

DETR 50% : 2 925.00€

Part communale : 2 925.00€

Le troisième dossier comme suit :

DETR 50% : 12 404.00€

Part communale : 12 404.88€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE Monsieur le Préfet pour l'attribution de trois subventions dans le cadre de la DETR

SOLLICITE Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Yonne pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du Pacte Territoire.

Questions diverses :

Voirie et chemins abimés : Monsieur PASDELOUP signale que les banquettes, hameau des Bourderons, ont été partiellement remises en état.

Monsieur BAILLIET propose de remettre en état certains chemins et demande juste à la commune d'acheter les silex nécessaires. Le Conseil accepte.

Monsieur TOURAIS signale qu'un chemin du hameau de Champourry a besoin d'être refait.

Projet éolien sur la commune de La Celle Saint Cyr : une enquête publique aura lieu du 09 avril au 13 mai 2024. La commune de Sépeaux-Saint Romain étant située dans le périmètre, le Conseil Municipal devra délibérer.

Ainsi délibéré, les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire clôture la séance à 19h30.

Lors de cette séance 03 délibérations ont été prises (2024/13, 2024/14 et 2024/15).